

CHARTRE QUALITE

RESEAU d'Accompagnement des PORTEURS de PROJET

Initiative Martinique, en collaboration active avec les professionnels du conseil locaux intéressés, s'attache à promouvoir les savoir-faire en matière d'accompagnement et de promotion des entreprises.

La présente Charte a pour objet de définir l'esprit et les modalités de la collaboration entre la plate forme d'initiative locale, les cabinets conseils et les autres partenaires intervenant dans le champ de la création d'entreprises ci-après dénommés le Consultant.

I- Déontologie

Le Consultant s'engage à respecter **les règles fondamentales** qui constituent la déontologie de la profession de conseil :

- **Intégrité** : les conseils doivent agir indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial de nature à influencer sur leur intervention.
- **Professionalisme** : les conseils n'acceptent que les missions relevant de leur champ de compétence. Ils se portent garants des compétences de leur personnel ainsi que des méthodes et outils mis en œuvre.
- **Confidentialité** : les conseils respectent la propriété intellectuelle des projets qui leur ont été confiés et sont tenus à l'obligation de confidentialité sur leurs interventions.
- **Transparence** : les conseils sont en mesure de justifier la démarche et les coûts de leur intervention.

II-L'accueil

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet, le Consultant s'engage à :

- Renseigner une fiche d'accueil (informatique, papier) pour chaque promoteur et l'en informer,

- Conserver une trace écrite de leurs rencontres avec le promoteur en indiquant les préconisations faites,
- Archiver ces informations ainsi que les éléments collectés au titre du montage du dossier durant un minimum de 3 ans dans des conditions qui en garantissent la confidentialité,
- Remettre au porteur de projet un relevé de conclusion à l'issue de chaque entretien.

III- Le montage des projets

Le Consultant devra, dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de financement établi selon le canevas préconisé par Initiative Martinique, traiter les thèmes suivants :

- ✓ Le profil du porteur de projet
- ✓ La description du projet (secteur d'activité, lieu d'implantation, organisation, contraintes réglementaires, forme juridique, avancement)
- ✓ L'étude de marché : tendances générales, clientèle, construction du chiffre d'affaires (prix de vente, volume potentiel du marché), concurrence,
- ✓ La stratégie de lancement de l'activité (politique commerciale, plan de communication)
- ✓ Les moyens à mettre en œuvre (humains, techniques, matériels),
- ✓ L'établissement de tableaux financiers prévisionnels (plan de trésorerie sur 12 mois, plan de financement sur 2 ans, comptes de résultats sur 3 ans),
- ✓ Affiner le dossier en fonction d'informations complémentaires qui peuvent intervenir lors de son élaboration

IV- Suivi et évaluation

Initiative Martinique orientera en priorité les porteurs de projet vers les cabinets signataires de la présente charte et agréés par le comité de l'association.

Les dossiers seront évalués afin de vérifier s'ils satisfont aux exigences précédentes. Leur appropriation par le porteur de projet fera également l'objet d'une évaluation.